

Avis adopté

Séance plénière du 28 novembre 2023

Migrations et Union européenne : vers une nouvelle vision des politiques migratoires

Familles

Chaque année en juin, lors de la Journée Mondiale du réfugié, le HCR nous rappelle les principes fondamentaux devant guider les politiques migratoires, via quatre verbes : accueillir, protéger, promouvoir et intégrer.

Le présent avis donne corps à chacune de ces quatre directions en vue des futures négociations du Pacte européen sur la migration et l'asile.

Le groupe Familles souligne l'approche pédagogique de l'avis concernant l'état des lieux des migrations, recouvrant des réalités contrastées et complexes, et le détail des règles internationales et européennes en la matière. Il regrette toutefois le peu de place accordée à la situation des mineurs.

Si le présent avis recherche une clarification sur les voies d'immigration légales en Europe notamment celles liées au travail ou encore à la qualité d'étudiant, il s'articule mal avec la souveraineté des Etats membres et leur légitimité à légiférer pour réduire les voies d'immigration illégales conduisant de fait à une incertitude sur la régulation des flux migratoires.

L'UNAF, dans sa mission de représentation de toutes les familles françaises et étrangères vivant légalement sur le territoire, et les associations familiales qui développent, au quotidien, des actions citoyennes avec les familles de toutes origines, démontrent à l'évidence l'intérêt de reconnaître au regroupement familial d'être gage de meilleure intégration.

De la même façon, notre groupe soutient les préconisations sur l'accès facilité à l'apprentissage de la langue du pays d'accueil et sur la scolarisation des enfants réfugiés. Notre groupe rejoint également les préconisations qui visent à prendre en compte les vulnérabilités et notamment celles touchant à l'accès aux soins dès le premier accueil : il s'agit là de protéger.

Cet enjeu est d'autant plus prégnant pour les mineurs non accompagnés. Un accompagnement bienveillant et des moyens supplémentaires pour les services départementaux de l'ASE sont nécessaires.

Le groupe Familles a voté l'avis.